



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déclarations

Question écrite n° 59701

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les envois par l'administration fiscale des imprimés de déclaration de revenus. En effet, ceux-ci ont été effectués, à la différence des années précédentes, dans des enveloppes en plastique ressemblant à celles utilisées pour les tracts publicitaires. Beaucoup d'entre elles ont donc été jetées par inadvertance. En conséquence, il lui demande s'il ne serait pas opportun de reprendre l'utilisation des enveloppes en papier pour les années à venir et de prévoir une indulgence particulière pour les personnes les ayant malencontreusement jetées.

Texte de la réponse

L'envoi aux contribuables de documents sous film plastique est lié à la modernisation des chaînes de traitement de la direction générale des impôts. Ce procédé, moins coûteux que ceux mis en oeuvre antérieurement, apporte par ailleurs des facilités d'utilisation nettement plus importantes. Déjà retenu en 2000 pour certaines déclarations de revenus, des avis de paiement de taxes d'habitation, des déclarations d'impôt de solidarité sur la fortune, il constitue désormais un mode habituel de conditionnement. Il a été, notamment, utilisé pour l'envoi des déclarations de revenus de l'année 2000 et il le sera pour l'envoi des avis d'imposition. Le risque de confusion avec des envois publicitaires a été pris en compte. Le film plastique, opaque pour garantir la confidentialité des informations contenues dans les documents joints, adopte une présentation très sobre qui le distingue des publicités. Il comporte, sur un fond bleu uni, la représentation de la République et le logo du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, déjà utilisés dans un grand nombre de correspondances des administrations financières. Une bande verticale rappelle enfin le nom du ministère. En outre, la traditionnelle campagne d'information du public sur la déclaration des revenus a fortement insisté cette année sur cette nouveauté.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59701

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2044

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3841